



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00232

Numéro SIREN : 418 472 916

Nom ou dénomination : CARIBOO

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2017 sous le numéro de dépôt 2575

CARIBOO

64500 SAINT JEAN DE LUZ

Etats Financiers au 31 octobre 2016 (EURO - Europe)

SOMMAIRE

BILAN	
Bilan actif	1
Bilan passif	2
COMPTE DE RESULTAT	
Compte de résultat partie 1	3
Compte de résultat partie 2	4
ANNEXE	5
Règles et méthodes comptables	6
Informations sur Bilan et Compte de résultat	12
Etat de l'actif immobilisé	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions et dépréciations	15
Etat des échéances, des créances et des dettes	16
Produits à recevoir	17
Charges et produits constatés d'avance	18
Charges à payer	19
Charges et produits exceptionnels	20
Transfert de charges	20
Variation des capitaux propres	21
Engagements financiers et autres informations	22
Crédit-bail	N/A *
Dettes garanties par des sûretés réelles	N/A *
DETAIL DES COMPTES	23
Comptes d'actif	24
Comptes de passif	
Comptes de produits et charges	
GESTION	
Capacité d'autofinancement	
Soldes intermédiaires de gestion	

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/10/2016</i>	<i>31/10/2015</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	74 578	70 217	4 361	5 143
Fonds commercial	20 720 609	3 926 250	16 794 359	19 464 359
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	24 130	24 130		
Autres immobilisations corporelles	24 688 202	21 947 679	2 740 523	5 322 463
Immobilisations en cours	94 989		94 989	20 252
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 511 355		1 511 355	2 042 019
ACTIF IMMOBILISE	47 113 878	25 968 276	21 145 601	26 854 250
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 888 288	442 892	7 445 396	8 503 183
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 335		7 335	4 820
Autres créances	4 230 587	30 728	4 199 859	2 938 298
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	792 443		792 443	633 648
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 271 756		1 271 756	1 267 612
ACTIF CIRCULANT	14 190 409	473 620	13 716 790	13 347 561
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	61 304 287	26 441 896	34 862 391	40 201 811

BILAN PASSIF

Rubriques	31/10/2016	31/10/2015
Capital social ou individuel (dont versé : 262 258)	262 258	262 258
Primes d'émission, de fusion, d'apport	42 957 231	42 957 231
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	23 369	23 369
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	2 826 227	2 826 227
Report à nouveau	(16 188 910)	(12 762 058)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	63 681	(3 426 852)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	29 943 856	29 880 175
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	39 450	17 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS	39 450	17 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	30 751	30 785
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 318 382	1 607 379
Dettes fiscales et sociales	2 884 968	2 825 266
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	635 985	5 831 883
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	8 999	9 322
DETTES	4 879 085	10 304 636
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	34 862 391	40 201 811

Résultat de l'exercice en centimes

63 681,09

Total du bilan en centimes

34 862 391,13

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/10/2016</i>	<i>31/10/2015</i>
Ventes de marchandises	43 048 273		43 048 273	48 212 612
Production vendue de biens				
Production vendue de services	32 338		32 338	26 165
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	43 080 611		43 080 611	48 238 777
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 000	26 880
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			808 894	824 801
Autres produits			75 572	62 091
PRODUITS D'EXPLOITATION			43 969 077	49 152 549
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			18 270 453	18 000 819
Variation de stock (marchandises)			(611 181)	(276 306)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			431	(44)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			12 195 414	13 123 859
Impôts, taxes et versements assimilés			1 348 232	1 379 854
Salaires et traitements			6 998 444	7 375 542
Charges sociales			2 501 852	2 713 047
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 899 925	2 456 953
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			442 892	163 157
Dotations aux provisions			39 450	17 000
Autres charges			12 470	108 959
CHARGES D'EXPLOITATION			43 098 382	45 062 838
RESULTAT D'EXPLOITATION			870 695	4 089 711
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			94	887
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				472 896
Différences positives de change			303	30 358
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			397	504 141
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			865 409	4 562 644
Différences négatives de change			398	30 592
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			865 807	4 593 236
RESULTAT FINANCIER			(865 410)	(4 089 095)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			5 284	616

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/10/2016</i>	<i>31/10/2015</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	800 234	687
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 801 300	298 283
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 237 859	540 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 839 393	838 970
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 115	6 213
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 351 160	795 135
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 379 721	3 451 121
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 780 996	4 252 469
RESULTAT EXCEPTIONNEL	58 397	(3 413 499)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		13 969
TOTAL DES PRODUITS	48 808 867	50 495 660
TOTAL DES CHARGES	48 745 186	53 922 513
BENEFICE OU PERTE	63 681	(3 426 852)

ANNEXE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2016 dont le total est de 34 862 391 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un profit de 63 681 €.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2015 au 31/10/2016.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes de l'exercice 2015/2016 ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général Réécrit (règlement 2014-03). Ils sont présentés conformément aux conventions générales comptables qui ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : constitué de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**Faits Caractéristiques du groupe**

La société Quiksilver Inc., société tête du groupe Quiksilver, est entrée le 9 septembre 2015 dans une procédure de faillite aux Etats Unis dite de "Chapter 11". Cette procédure qui ne concernait que les entités américaines du groupe Quiksilver était sans impact sur les entités européennes et asiatiques du groupe. Quiksilver Inc. est sortie de cette procédure le 12 février 2016 après avoir reçu l'aval de la justice américaine sur le plan de reprise proposé par son nouvel actionnaire de référence et restructuré sa dette.

De leur côté, en septembre 2016, les entités européennes du groupe ont signé un contrat de financement sous forme de crédit syndiqué d'une durée de 24 mois assurant les besoins en financement du groupe européen.

Faits caractéristiques de l'entité

Au cours de l'exercice, la société a fermé 3 magasins (Lille, Lyon, Bordeaux Lac) et n'en a pas ouvert de nouveau.

Dans le cadre des accords de financement, les créanciers de Na Pali ont exigé le nantissement de premier rang à leur profit du droit au bail et du fonds de commerce du magasin situé au 30-32 avenue des Champs-Élysées à Paris. Pour des raisons internes, Na Pali a historiquement été l'acquéreur du droit au bail relatif aux murs du magasin concerné et Cariboo en a assuré l'exploitation via un contrat de sous-location agréé par le propriétaire des murs. Cariboo, qui n'est pas débiteur des créanciers de Na Pali, ne pouvait accorder valablement le nantissement du fonds de commerce du magasin des Champs-Élysées.

Dans ce contexte, en date du 26 août 2016, Cariboo a cédé à NaPali le fonds de commerce du magasin situé au 30-32 avenue des Champs-Élysées à Paris pour une valeur de 950.000 €.

En 2016, la société Cariboo a enregistré en comptabilité une dotation pour la dévalorisation des fonds de

commerce de ses magasins à hauteur de 705 000 €.

En Octobre 2016, la société Cariboo a effectué un remboursement d'abandon de créances au profit de la société Napali pour un montant de 860 000 €.

Au cours de l'exercice, Cariboo a demandé un échelonnement auprès de l'administration fiscale pour payer les dettes de TVA, Urssaf et CFE. Un accord a été trouvé permettant un échelonnement du remboursement de cette dette sur une période allant du 15 avril 2016 au 15 décembre 2016.

Au 31 octobre 2016, le solde figure dans le compte Etat charges à payer pour la somme de 248 K€.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le Plan Comptable Général réécrit (règlement 2014-03)
- La loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

a) Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels se composent des fonds de commerce et droits au bail suivants:

- Du magasin de la Rue de Rivoli à Paris acquis en 1998.
- Des magasins d'Avignon (2 shops), de Bordeaux acquis en 2001.
- Des magasins de Nice Cap 3000 et Belle Epine acquis en 2002.
- Du magasin de Rennes acquis en 2003.
- Des magasins de Biarritz (Roxy), Toulouse Gramont, Val d'Europe acquis en 2004.
- Des magasins d'Hossegor Fitness acquis en 2005.
- Des magasins de Franconville, Velizy, Troyes Quiksilver, Ile Saint Denis acquis en 2006.
- Des magasins de Pau, Gonesse Quiksilver, Marseille et Strasbourg acquis en 2006.
- Des magasins de Lyon Ecully, Hossegor Quiksilver acquis en 2007.
- Des magasins de Bordeaux Roxy, Corbeil Essonne, Etrembières, Mulhouse, Nantes acquis en 2008.
- Du magasin de Lorient acquis en 2008.
- Du magasin de Paris les Halles acquis en 2009.
- Du magasin de Tours acquis en 2009.
- Des magasins de Grenoble acquis en 2010.
- Des magasins de Chamonix, Portet sur Garonne, acquis en 2011.
- Des magasins de Biarritz et Anglet acquis en 2011.
- Du magasin Soorts DC acquis en 2012.
- Du magasin de Toulouse Remusat acquis en 2012.
- Du magasin de St Jean de Luz acquis en 2012.
- Du magasin de Tignes, TUP de Tanna en 2013.
- Des magasins de Briançon et Bercy, fusion en 2014.

Bénéficiaire d'une protection juridique, ces éléments ne sont pas amortis.

Une provision ou une reprise pour dépréciation est constatée en fonction de la valeur de marché de ces actifs.

Au 31/10/2016, la dépréciation totale des fonds de commerce s'élève à 3 926 250 € soit une dotation sur l'exercice de 705 000 €.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue :

- Logiciels 1 an
- Agencés et aménagés des constructions 7 à 10 ans
- Matériel et mobilier 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent les frais généraux afférents à une période au delà de la clôture pour un montant de 1 251 106 €.

f) Transfert de Charges

Les transferts de charges s'élèvent à 659 465 € et concernent:

- Des charges de personnel refacturées 474 374 €
- Des loyers refacturés 154 982 €
- Des autres charges refacturées 30 108 €

g) Capital social

Le capital social est constitué de 1 639 115 parts de 0,16 euros chacune détenues en totalité par NAPALI SAS.

h) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31/10/2016 s'élève à 58 396 € et se compose comme suit :

Pénalités - Amendes	(50 116) €
Dotations Amortissements	(1 379 721) €
Résultat net éléments cédés	587 999 €
Indemnités	800 234 €
Subventions reçues	100 000 €
Total Résultat exceptionnel	58 396 €

III - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France.

V - VENTILATION DE L'EFFECTIF

L'effectif au 31 Octobre 2016 est de 299 personnes :

- cadres et assimilés	49
- agents de maîtrise et assimilés	38
- employés et apprentis	212
- TOTAL de l'effectif	299

V - DETTES ET CREANCES

Les créances et dettes sont ventilées telles qu'elles sont indiquées sur le tableau N°2057 de la liasse fiscale. Les créances et dettes relatives aux entreprises liées s'élèvent à :

- dettes : 4 879 085 €

VI - ABANDON DE CREANCE

Les engagements relatifs aux abandons de créances des sociétés Zébraska et Echo Beach ont été repris par la société absorbante.

La société Cariboo a effectué le 31 Octobre 2016 un remboursement d'abandon de créances pour un montant de 860 000 €.

Des avenants ont été signés pour retour à meilleure fortune selon le calendrier ci-dessous, en tenant compte de la fusion Zébraska et EchoBeach. A ce jour, le société Cariboo doit encore la somme de 8 523 391 €

- 225 643 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2020.
- 2 697 155 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2021.
- 3 646 931 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2022.
- 327 662 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2023.
- 1 630 000 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2029.

VII - ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le montant de l'engagement de retraite a été calculé selon la méthode prospective, avec les hypothèses suivantes:

- Taux d'actualisation : 2,50 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Taux de rotation du personnel: 30 %

L'évaluation est faite selon la table de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes. Les droits acquis au 31/10/2016 s'élèvent à 0,00 €. L'engagement retraite comprend les charges sociales.

VIII - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le gérant de la société n'a perçu aucune rémunération de la société au cours de l'exercice.

IX - COMPTES CONSOLIDES

Les comptes de CARIBOO SARL sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, dans le sous-groupe Napali, lui-même consolidé dans les comptes de QUIKSILVER Inc, société de droit américain domiciliée à 15 202 Graham St, Huntington Beach, CA 92649.

X- IMPOT SOCIETE

Cariboo fait partie de l'intégration fiscale dont la tête d'intégration est Pilot depuis le 1er novembre 2005.

En vertu de l'article 1er de la convention d'intégration fiscale liant les deux sociétés, "chaque Société Fille versera à la Société Mère à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la Société Fille aurait bénéficié en l'absence d'intégration."

Cariboo a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2014 portant sur les exercices 2010 à 2012. A l'issue de la vérification, la Société a accepté un redressement en base d'un montant de 154 204€ au titre de 2011.

Les conséquences financières du redressement au niveau du résultat du Groupe d'intégration ont été notifiées à la société Pilot le 28 janvier 2016 et cette dernière a acquitté un complément d'impôt sur les sociétés de 21 240 € et des pénalités pour un montant de 2 464 €.

En application de la Convention d'intégration ci-dessus mentionnée, le redressement en base de Cariboo a donné lieu au versement d'un impôt sur les sociétés de 13 970 € à la tête d'intégration PILOT.

XI - ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS ET DONNES

- Caution recue de la Société Générale en faveur de la Ville de Biarritz concernant le bail d'un magasin à hauteur de 57 600 €.
- Deux cautions recues de la Société Générale en faveur de MAB Roppenheim concernant le bail d'un magasin à hauteur de 87 569 €.

XII - CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Les comptes de charges de personnel comprennent au 31 octobre 2016, d'une part le produit du CICE acquis au 31 décembre 2015 sur les rémunérations éligibles de novembre et décembre 2015 et d'autre part, le produit de la provision sur les rémunérations éligibles enregistrées de janvier à octobre 2016, le tout calculé au taux de 6%.

Les créances correspondant aux produits de CICE sur les rémunérations éligibles de la période 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, et comptabilisées dans les comptes de charges de personnel, sont intégralement transférées à la société tête d'intégration à la date de clôture. Il en est de même concernant la créance en germe calculée sur les rémunérations de la période 1er janvier 2016 au 31 octobre 2016.

Respectivement, les montants s'élèvent à 423 136 € au titre de la provision antérieure arrêtée à fin octobre 2015, 54 800 € au titre des deux mois civils de fin 2015 et de 335 674 € au titre de 10 mois sur 2016..

Le résultat du groupe d'intégration fiscale étant négatif, les créances acquises jusqu'au 31 décembre 2015, n'ont pas encore été remboursées par l'Administration. Toutefois, la société Pilot, tête d'intégration fiscale, a obtenu sur l'exercice 2016 le préfinancement par un organisme financier extérieur du CICE correspondant à l'année civile 2013, et d'autre part sur l'exercice 2016 le préfinancement du CICE correspondant à l'année civile 2014.

XIII - CHANGEMENT DE METHODES

Néant

XIV - EVENEMENTS POST CLOTURE

A ce jour, Cariboo a régularisé ses paiements auprès de l'administration fiscale selon le calendrier prévu. En dehors de la gestion normale des fonds de commerce, aucun autre évènement n'est à signaler.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 953 321		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels	28 004		
Installations générales, agencements, aménagements	27 167 174		73 680
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	521 013		54 745
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	20 252		88 378
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 736 443		216 804
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	15		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 042 019		25 740
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 042 034		25 740
TOTAL GENERAL	53 731 798		242 544

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		3 158 135	20 795 187	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels		3 874	24 130	
Installations générales, agencements divers		3 064 548	24 176 306	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		63 864	511 895	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	13 641		94 989	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 641	3 132 285	24 807 321	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			15	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		556 404	1 511 355	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		556 404	1 511 370	
TOTAL GENERAL	13 641	6 846 824	47 113 878	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 570	782	8 135	70 217
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 004		3 874	24 130
Installations générales, agencements et aménagements divers	21 790 992	1 837 919	2 882 822	20 746 089
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	420 112	61 224	56 229	425 107
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 239 108	1 899 143	2 942 925	21 195 326
TOTAL GENERAL	22 316 678	1 899 925	2 951 060	21 265 543

<i>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	17 000	39 450	17 000	39 450
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	17 000	39 450	17 000	39 450
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	4 406 250 154 621 132 429 30 728	705 000 674 721 442 892	1 185 000 52 859 132 429	3 926 250 776 483 442 892 30 728
DEPRECIATIONS	4 724 027	1 822 613	1 370 288	5 176 353
TOTAL GENERAL	4 741 027	1 862 063	1 387 288	5 215 803
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		482 342 1 379 721	149 429 1 237 859	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 511 355		1 511 355
Clients douteux ou litigieux	1 867	1 867	
Autres créances clients	5 469	5 469	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	21 988	21 988	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 192 797	1 192 797	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 640 808	1 640 808	
Débiteurs divers	1 374 993	1 374 993	
Charges constatées d'avance	1 271 756	1 271 756	
TOTAL GENERAL	7 021 034	5 509 678	1 511 355
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	30 751	30 751		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 318 382	1 318 382		
Personnel et comptes rattachés	955 256	955 256		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	580 877	548 013	32 864	
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	781 757	781 757		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	567 078	567 078		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	529 304	529 304		
Autres dettes	106 681	106 681		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	8 999	8 999		
TOTAL GENERAL	4 879 085	4 846 221	32 864	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	34			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**31/10/2016**

PRODUITS A RECEVOIR	40 225
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 469
418100 Facture a etablr	5 469
AUTRES CREANCES	34 757
409800 Fournisseurs avoirs O recevoir	34 757
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	40 225

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/10/2016

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 251 107
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	1 251 107
486200 Charges constatees d'avance - Frs g	243 613
486300 Charges constatees d'avance - Frs d	1 348
486400 Charges constatees d'avance - Loyer	1 006 146
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 650
	11 650
487000 Produits constates d'avance	(8 999)
488000 Marchandise receptionnUe/Facture p	20 649
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 262 757

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/10/2016

CHARGES A PAYER	2 429 037
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	657 950
408500 Factures non parvenues Frais GUnUra	384 664
408800 Factures non parvenues intercos Con	273 287
AUTRES DETTES	88 759
419850 Cartes Cadeaux	88 759
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 682 327
428200 Provision congés payés	800 838
428610 Prov primes & bonus	48 261
428650 Prov indemnités d'arrêt CT	79 345
438000 Organismes sociaux charges à payer	186 805
448600 Etat autres charges à payer	567 078
TOTAL DES CHARGES A PAYER	2 429 037

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Valeur nette comptable	3 351 160	
Pénalités	50 115	
Provisions Exceptionnelles	1 379 721	
TOTAL	4 780 996	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Produit de cession d'éléments d'actif	2 701 300	
Produits Divers	800 234	
Subventions reçues	100 000	
Reprise provisions exceptionnelles	1 237 859	
TOTAL	4 839 393	

TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Transfert de charges sur salaires	474 374	
Transfert de charges Loyers	154 982	
Autres Transfert de charges	30 108	
TOTAL	659 464	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		29 880 175
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		29 880 175
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Autres variations		63 681
SOLDE		63 681
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		29 943 856

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

DETAIL DES COMPTES

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF

31/10/2016	31/10/2015
------------	------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 798 719	19 469 501
CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS	4 361	5 143
205000 Logiciels	70 851	78 986
205200 Marques	3 727	3 727
280500 Amort. logiciels	(70 217)	(77 570)
FONDS COMMERCIAL	16 794 359	19 464 359
206000 Droit au bail	20 720 609	23 870 609
290700 D?pr?ciation Fonds commercial	(3 926 250)	(4 406 250)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 835 512	5 342 715
INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE		
215500 Mat?riels & outillages	24 130	28 004
281550 Amort mat?riels & outillages	(24 130)	(28 004)
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES	3 517 006	5 477 083
218100 Instal. g?les , agenc	9 202 577	10 163 207
218110 Constructions Am?nagements	14 973 729	17 003 967
218300 Mat?riel informatique	511 895	521 013
281810 Amort. instal. g?les , agenc	(8 658 822)	(9 025 224)
281811 Amort Constructions Am?nagemnts X	(12 087 267)	(12 765 767)
281830 Amort. mat?riel informatique	(425 107)	(420 112)
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	(776 483)	(154 621)
291100 Provision DUprUciation Immo Corpore	(776 483)	(154 621)
IMMOBILISATIONS EN COURS	94 989	20 252
231000 Immobilisations en cours	94 989	20 252

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 511 370	2 042 034
TITRES DE PARTICIPATIONS	15	15
261800 Titres de participation	15	15
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	1 511 355	2 042 019
275000 Depots,cautionnements verses	1 511 355	2 042 019

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/10/2016	31/10/2015
STOCKS	7 445 396	8 503 183
MARCHANDISES	7 445 396	8 503 183
370100 Stock de produits finis	7 801 772	8 540 347
370700 Stocks produits finis - mark up	86 516	95 265
391000 Provision pour dUprUciation des sto	(442 892)	(132 429)
CLIENTS ET DIVERS	7 335	4 820
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 867	3 652
416100 Clients douteux contentieux	1 867	3 652
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES	5 469	1 168
418100 Facture a etablr	5 469	
418500 Refacturation en attente		1 168
AUTRES CREANCES	4 199 859	2 938 298
FOURNISSEURS DEBITEURS	34 757	30 560
409800 Fournisseurs avoirs O recevoir	34 757	30 560
PERSONNEL	21 988	28 668
425000 Ndf employes	18 647	27 231
425100 Personnel Avances et acomptes	3 341	1 437
ETAT ET COLLECTIVITES	1 192 797	1 133 179
445600 Tva deductible	849 350	989 499
445620 TVA deductible sur les dUcaissement	235 759	61 985
445800 Tva sur provisions	107 688	81 695
GROUPE ET ASSOCIES	2 454 465	1 712 027
401900 Fm Intercos Ex-Controlling area	813 657	1 703 918
411800 Clients interco Controlling Area	1 640 808	8 109
DEBITEURS DIVERS	526 580	64 592
467400 Assurance O recevoir	30 729	30 729
467600 Debiteurs divers	495 851	33 863
DEPRECIAT. DEBITEURS DIV.	(30 728)	(30 728)
496000 Provision dUprUciation crUances non	(30 728)	(30 728)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/10/2016	31/10/2015
TRESORERIE ET DIVERS	792 443	633 648
DISPONIBILITES	792 443	633 648
512100 CREDIT AGRICOLE EUR	5 020	6 897
512145 SOC GEN EUR	380 819	140 964
512170 Banque de Savoie	30 220	7 206
512171 Banque de Savoie Clearing	738	765
512176 SGE - CHAMPS ELYSEES QS CLEARING	21 428	29 900
512181 SGE - RIVOLI QS CLEARING	5 966	5 858
512186 SGE - OUTLET TALANGE CLEARING	8 118	11 720
512201 SGE - AVIGNON CHANGE QS CLEARING	2 535	2 969
512206 SGE - DC SHOP AVIGNON CLEARING	1 047	1 871
512211 SGE - BIARRITZ ROXY SHOP CLEARING	1 286	1 264
512216 SGE - BORDEAUX QS CLEARING	13 029	10 947
512221 SGE - LYON PART DIEU QS CLEARING		8 561
512231 SGE - CARRE SENART QS CLEARING	3 530	5 150
512236 SGE - BELLE EPINE QS CLEARING	1 643	1 862
512241 SGE - Boardrider CAPBRETON CLEARIN	9 520	9 632
512246 SGE - HOSSEGOR QS CLEARING	12 913	5 124
512251 SGE - HOSSEGOR ROXY CLEARING	1 126	2 944
512256 SGE - CAP 3000 QS CLEARING	4 992	6 992
512261 SGE - RENNESQS CLEARING	2 820	4 405
512271 SGE - VAL EUROPE QS CLEARING	3 131	5 109
512276 SGE - TOULOUSE GRAMONT QS CLEARING	2 535	3 425
512281 SGE - MOSKOVA HOSSEGOR CLEARING	957	1 081
512296 SGE - Boardrider ANGLET BAB2 CLEARI	15 445	12 952
512306 SGE - OUTLET FRANCONVILLE CLEARING	3 684	5 534
512311 SGE - OUTLET TROYES CLEARING	6 312	12 701
512316 SGE - OUTLET SAINT DENIS CLEARING	2 638	5 168
512321 SGE - OUTLET VELIZY CLEARING	3 788	4 651
512326 SGE - PAU QS CLEARING	2 392	4 662
512331 SGE - OUTLET GONESSE QS CLEARING	2 753	3 988
512336 SGE - BORDEAUX LAC QS CLEARING		4 166
512341 SGE - OUTLET HOSSEGOR CLEARING	1 941	4 046
512346 SGE - STRASBOURG QS CLEARING	3 366	3 758
512361 SGE - DC HOSSEGOR CLEARING	1 095	1 563
512366 SGE - Quiksilver Lyon ECULLY CLEARI	8 261	11 977
512376 SGE - QS ANGOULEME CLEARING	2 802	5 130
512381 SGE - Roxy Niort - affilié CLEARIN		2 433
512386 SGE - Quik Nantes CLEARING	4 766	6 979
512391 SGE - Roxy Bordeaux CLEARING	6 004	3 689
512396 SGE - Roxy Lorient CLEARING	1 912	2 126
512401 SGE - Quiksilver Annemasse CLEARING	4 479	14 606
512406 SGE - Quiksilver Mulhouse CLEARING	1 621	2 498
512411 SGE - Outlet Quiksilver Paris Sud C	4 684	7 638
512416 SGE - Quiksilver Acc Biarritz Parme	746	2 312
		.../...

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/10/2016	31/10/2015
.../ report DISPONIBILITES	592 061	397 223
512421 SGE - Quiksilver Tours CLEARING	3 658	7 271
512426 SGE - Quiksilver Les Halles CLEARIN	2 850	3 651
512431 SGE - Quiksilver Montpellier Odysse	17 351	10 960
512436 SGE - Quiksilver Le Havre CLEARING	3 153	4 267
512446 SGE - Quiksilver Agen Affili? CLEAR	1 878	10 019
512451 SGE - Quiksilver Lille CLEARING		3 917
512456 SGE - Quiksilver Grenoble CLEARING	5 755	6 208
512461 SGE - Quiksilver Anglet Rainbow CLE	7 780	2 640
512466 SGE - Quiksilver Biarritz Plage CLE	3 575	2 996
512471 SGE - Quiksilver Toulouse Portet CL	3 243	5 636
512476 SGE - Boardrider Chamonix CLEARING	11 671	8 696
512481 SGE - Outlet DC Soorts CLEARING	630	897
512486 SGE - Outlet Roppenheim CLEARING	12 972	8 550
512496 SGE - Boardrider CAMPUS St Jean d	20 345	28 269
512501 SGE- Brian#on Clearing	18 523	17 178
512506 SGE- Bercy Clearing	11 402	20 043
512561 SGE - Outlet Cholet Clearing	6 087	7 374
512566 SGE - Quiksilver Saint Jean de Luz	5 847	18 994
512571 SGE - Quiksilver Toulouse Remuzat C	8 484	9 957
512576 SGE - Quiksilver Calais Clearing	7 924	6 812
512596 SGE-Paris One Nation Clearing	3 863	5 154
512606 SGE-Marseille Terrases du Port Clea	6 969	8 425
512641 SG-Outlet Paris A13 Clearing	5 776	6 757
512646 SG-CafU Ono Clearing	2 748	3 054
531100 Caisse	27 900	28 700
COMPTES DE REGULARISATION	1 271 756	1 267 612
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 271 756	1 267 612
486200 Charges constatees d'avance - Frs g	243 613	129 064
486300 Charges constatees d'avance - Frs d	1 348	205
486400 Charges constatees d'avance - Loyer	1 006 146	1 116 672
488000 Marchandise receptionnUe/Facture p	20 649	21 671
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	34 862 391	40 201 811

CARIBOO

SARL au capital social de 262 258.40 €
RCS Bayonne 418 472 916 – FR43 418 472 916
162 rue Belharra – 64500 Saint-Jean-de-Luz

CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 262.258,40 euros
Siège social : 162, Rue Belharra
64500 Saint-Jean-de-Luz

418 472 916 R.C.S. Bayonne

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE
DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2016**

Monsieur Pierre AGNES, gérant non associé de la société CARIBOO (la « Société ») a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, aux fins de :

- l'approbation des comptes annuels,
- l'affectation des résultats,
- des questions diverses.

Les documents prescrits par la loi ont été tenus à la disposition de la société Na Pali, associé unique de la Société (l'« Associé Unique »), au siège social de la Société, dans les délais légaux, dont notamment :

- le présent rapport de gestion,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et les annexes au 31 octobre 2016,
- le texte des projets de résolutions,
- ainsi que tous les documents devant être présentés à l'associé unique.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un profit de 63 681 € et un chiffre d'affaires hors taxes de 43 080 610 € contre 48 238 777 € sur l'exercice précédent.

Les charges par masse au cours de l'exercice 2016 ont été les suivantes :

- Achats de marchandises	(18 270 453) €
- Variation de stock de marchandises	611 180 €
- Achats de matières premières, autres approvisionnement	(431) €
- Autres charges et charges externes	(12 195 414) €
- Impôts et taxes	(1 348 231) €
- Charges de personnel	(9 500 292) €
- Dotations d'exploitation	(2 382 266) €
- Autres charges d'exploitation	(12 469) €

- Autres produits d'exploitation	888 466 €
----------------------------------	-----------

Le résultat d'exploitation ressort donc à	870 695 €
---	-----------

- Résultat financier	(865 410) €
- Résultat exceptionnel	58 396 €

RESULTAT NET COMPTABLE	63 681 €
-------------------------------	-----------------

Nous n'avons pas apporté de modifications dans le mode de présentation des comptes, ni dans les méthodes d'évaluation au cours de l'exercice.

- La Société a procédé au cours de l'exercice à la fermeture de 3 boutiques (Lille, Lyon, Bordeaux Lac)
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 56 517 €
- Cariboo a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2014 portant sur les exercices 2010 à 2012. A l'issue de la vérification, la société a accepté un redressement en base d'un montant de 154 204 € au titre de 2011. Les conséquences financières du redressement au niveau du résultat du Groupe d'intégration ont été notifiées à la société Pilot le 28 janvier 2016 et cette dernière a acquitté un complément d'impôt sur les sociétés de 21 240 € et des pénalités de 2 464 €.
En application de la convention d'intégration, le redressement en base de Cariboo a donné lieu à un versement d'un impôt sur les sociétés de 13 970 € à la tête d'intégration Pilot.
- En 2016, la société Cariboo a enregistré en comptabilité une dotation pour la dévalorisation des fonds de commerce de ses magasins à hauteur de 705 K€.
- La décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

	Solde fournisseurs	Factures échues	Echéance moins de 30 jours	Echéance entre 30 et 60 jours	Echéance à plus de 60 jours
Dettes fournisseurs au 31/10/2015	1 099 726	639 455	183 788	202 565	73 919
Dettes fournisseurs au 31/10/2016	933 718	272 392	430 134	163 123	68 069

Cet échéancier n'intègre pas les factures à recevoir. Leur montant s'élèvent en 2016 à 384 664 € contre 507 653 € en 2015.

- Nous vous rappelons que le compte courant entre la société Na Pali et la Société retranscrit des transactions financières liées à l'exploitation de la Société, et ne peut donc être considéré comme un compte bloqué. La société Na Pali a facturé à la Société les intérêts sur compte courant, prévus dans la convention de trésorerie, à savoir 5 418 €.
- Aucune dépense n'a été engagée au cours de l'exercice en matière de recherche et développement.
- Les engagements relatifs aux abandons de créances des sociétés Zébraska et Echo Beach ont été repris par la société absorbante.

La société Cariboo a effectué le 31 Octobre 2016 un remboursement d'abandon de créances pour un montant de 860 000 €.

Des avenants ont été signés pour retour à meilleure fortune selon le calendrier ci-dessous, en tenant compte de la fusion Zébraska et EchoBeach:

- 225 643 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2020.
- 2 697 155 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2021.
- 3 646 931 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2022.
- 327 662 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2023.
- 1 630 000 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2029.

De ce fait, la société Cariboo doit encore la somme de 8 527 391 €.

- Au titre de l'exercice 2017, nous prévoyons un taux de croissance sur un périmètre comparable de magasins de 1.5%. En revanche, nous prévoyons de fermer 3 outlets et le fonds de commerce des Champs Elysées a été transféré à Napali en Août 2016. Par conséquent, nous prévoyons une décroissance d'activité sur la société Cariboo en 2017 comparativement à 2016.
- Les comptes de charges de personnel comprennent au 31 octobre 2016, d'une part le produit du CICE acquis au 31 décembre 2015 sur les rémunérations éligibles de novembre et décembre 2015 et d'autre part, le produit de la provision sur les rémunérations éligibles enregistrées de janvier à octobre 2016, le tout calculé au taux de 6%.
Les créances correspondant aux produits de CICE sur les rémunérations éligibles de la période 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, et comptabilisées dans les comptes de charges de personnel, sont intégralement transférées à la société tête d'intégration à la date de clôture. Il en est de même concernant la créance en germe calculée sur les rémunérations de la période 1er janvier 2016 au 31 octobre 2016.
Respectivement, les montants s'élèvent à 423 136 € au titre de la provision antérieure arrêtée à fin octobre 2015, 54 800 € au titre des deux mois civils de fin 2015 et de 335 674 € au titre de 10 mois sur 2016.

Le résultat du groupe d'intégration fiscale étant négatif, les créances acquises jusqu'au 31 décembre 2014, n'ont pas encore été remboursées par l'Administration. Toutefois, la société Pilot, tête d'intégration fiscale, a obtenu sur l'exercice 2015 le préfinancement par un organisme financier extérieur du CICE correspondant à l'année civile 2013.

- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices.

CARIBOO

SARL au capital social de 262 258.40 €

RCS Bayonne 418 472 916 – FR43 418 472 916

162 rue Belharra – 64500 Saint-Jean-de-Luz

Concernant les événements intervenus, la société Quiksilver Inc., société tête du groupe Quiksilver, est entrée le 9 septembre 2015 dans une procédure de faillite aux Etats Unis dite de « Chapter 11 ». Cette procédure qui ne concernait que les entités américaines du groupe Quiksilver était sans impact sur les entités européennes et asiatiques du groupe. Quiksilver Inc. est sortie de cette procédure le 12 février 2016 après avoir reçu l'aval de la justice américaine sur le plan de reprise proposé par son nouvel actionnaire de référence et restructuré sa dette.

De leur côté, en septembre 2016, les entités européennes du groupe ont signé un contrat de financement sous forme de crédit syndiqué d'une durée de 24 mois assurant les besoins en financement du groupe européen.

Dans le cadre des accords de financement, les créanciers de Na Pali ont exigé le nantissement de premier rang à leur profit du droit au bail et du fonds de commerce du magasin situé au 30-32 avenue des Champs-Élysées à Paris. Pour des raisons internes, Na Pali a historiquement été l'acquéreur du droit au bail relatif aux murs du magasin concerné et Cariboo en a assuré l'exploitation via un contrat de sous-location agréé par le propriétaire des murs. Cariboo, qui n'est pas débiteur des créanciers de Na Pali, ne pouvait accorder valablement le nantissement du fonds de commerce du magasin des Champs-Élysées

Dans ce contexte, en date du 26 août 2016, Cariboo a cédé à Na Pali le fonds de commerce du magasin situé au 30-32 avenue des Champs-Élysées à Paris pour une valeur de 950.000 €.

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui sont soumises.

Le Gérant,
Pierre AGNES



CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 262.258,40 euros
Siège social : 162, Rue Belharra
64500 Saint-Jean-de-Luz

418 472 916 R.C.S. Bayonne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept,

Le 28 Avril, à 11 heures,

A Saint-Jean-de-Luz,

La société NA PALI, société par actions simplifiée au capital de 59.096.100 euros, ayant son siège social 162, Rue Belharra, 64500 Saint-Jean-de-Luz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne sous le numéro 331 377 036, représentée par M. Pierre AGNES agissant en qualité de Président,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société CARIBOO, société à responsabilité limitée au capital de 262.258,40 euros, ayant son siège social 162, Rue Belharra, 64500 Saint-Jean-de-Luz, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne sous le numéro 418 472 916 (la « **Société** »), dont elle détient 1.639.115 parts sociales représentant 100% de son capital social,

A, préalablement au vote des décisions relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2016, exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 octobre 2016 et le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice ont été établis par M. Pierre AGNES, gérant non associé de la Société, et adressés à l'Associé Unique avec l'ensemble des documents nécessaires à l'information de l'Associé Unique, et l'inventaire tenu à sa disposition au siège social.

Ces documents ont été également tenus au siège social à la disposition de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement informée.

Monsieur Pierre AGNES préside la séance (le « **Président** ») et après avoir constaté que l'Associé Unique était présent, a déposé sur le bureau et mis à sa disposition les documents suivants :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique et le récépissé postal (et accusé de réception),
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaire aux comptes et le récépissé postal (et accusé de réception),
- les documents sus énoncés composant les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet de résolutions soumis à l'Associé unique,

- les statuts.

Les représentants du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président rappelle que l'Associé Unique est présent à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2016 ;
2. Approbation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
3. Quitus au gérant de la Société ;
4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2016 ;
5. Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts ;
6. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

En conséquence, l'Associé Unique a, en conformité des dispositions de l'article L. 223-31 du Code de commerce, pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que Monsieur Pierre AGNES, gérant non associé de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 octobre 2016 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice, et après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gérance sur la situation et sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 octobre 2016, sur les comptes dudit exercice ainsi que sur l'évolution prévisible de la Société,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de leur mission au titre de l'exercice écoulé,

Approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes dudit exercice qui font apparaître un profit de SOIXANTE TROIS MILLE SIX CENT QUATRE VINGT UN EUROS (63 681 €), ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, l'Associé unique approuve expressément et successivement chacune des conventions relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique approuve les actes de gestion accomplis par le Gérant de la Société relatifs à cet exercice et dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le profit de l'exercice s'élevant à 63 681 € au poste :

- « Réserve Légale » pour 2 856.97 €
- « Report à Nouveau » pour 60 824,12 €. Il s'élèvera par suite de cette affectation à (16 128 086 €).

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices écoulés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique approuve le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts pour l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 56 517 €.

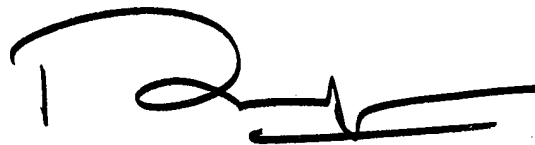
SIXIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité éventuellement requise, légale ou autres.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique et le Gérant de la Société, et consigné sur le registre de ses décisions.



NA PALI
Représentée par Monsieur Pierre AGNES



Le Gérant
Monsieur Pierre AGNES

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2016

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.223-19 dudit code, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Transfer pricing

Objet et modalités :

Un transfert de prix entre la société NA PALI et CARIBOO est appliqué chaque année, pour garantir un résultat avant élément exceptionnel à cette dernière de 2 % de son chiffre d'affaires. Pour cet exercice, la société Cariboo a été facturée à hauteur de 547 K€ par la société NA PALI.

Un transfert de prix est également appliqué entre la société EMERALD et CARIBOO, dans les mêmes conditions. Pour cet exercice, la société Cariboo a été facturée de 74 K€ par la société Emerald.

Personnes Concernées

Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président des sociétés NA PALI et EMERALD.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En octobre 2014, un traité de fusion-absorption avait été signé entre Cariboo et les entités Echo Beach et Zebraska, qui a pris effet au 1^{er} novembre 2014. De ce fait, les engagements relatifs aux abandons de créances des sociétés Zebraska et Echo Beach ont été repris par la société absorbante.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordé en 2005

Objet et modalités :

La société NA PALI a octroyé à la société ZEBRASKA un abandon de créances d'un montant s'élevant à 1 507 344 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2005, abandon de créances transféré à CARIBOO lors de la fusion-absorption.

La société NA PALI a octroyé à la société ECHO BEACH un abandon de créances d'un montant s'élevant à 180 532 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2005, abandon de créances transféré à CARIBOO lors de la fusion-absorption.

La société NA PALI a octroyé à la société CARIBOO un abandon de créances d'un montant s'élevant à 858 041 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2005.

La société CARIBOO a remboursé la somme 1 460 274 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2015 et 860 000 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2016. Au 31/10/2015, l'abandon de créances restant à rembourser s'élève à 225 643 €.

Personnes Concernées : Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président de la société NAPALI, et la société NAPALI en sa qualité d'associé unique.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordé en 2006

Objet et modalités :

La société NA PALI a octroyé à la société ZEBRASKA un abandon de créances d'un montant s'élevant à 2 349 428 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2006, abandon de créances transféré à CARIBOO lors de la fusion-absorption.

La société NA PALI a octroyé à la société ECHO BEACH un abandon de créances d'un montant s'élevant à 347 727 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2006, abandon de créances transféré à CARIBOO lors de la fusion-absorption.

Au 31/10/15, cet abandon de créances reste à rembourser en totalité soit 2 697 155 €.

Personnes Concernées : Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président de la société NAPALI, et la société NAPALI en sa qualité d'associé unique.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordé en 2007

Objet et modalités :

La société NA PALI a octroyé à la société ZEBRASKA un abandon de créances d'un montant s'élevant à 3 306 100 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2007, abandon de créances transféré à CARIBOO lors de la fusion-absorption.

La société NA PALI a octroyé à la société ECHO BEACH un abandon de créances d'un montant s'élevant à 340 831 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2007, abandon de créances transféré à CARIBOO lors de la fusion-absorption.

Au 31/10/15, cet abandon de créances reste à rembourser en totalité soit 3 646 931 €.

Personnes Concernées : Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président de la société NAPALI, et la société NAPALI en sa qualité d'associé unique.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordé en 2008

Objet et modalités :

La société NA PALI a octroyé à la société ECHO BEACH un abandon de créances d'un montant s'élevant à 327 662 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2008, abandon de créances transféré à CARIBOO lors de la fusion-absorption.

Au 31/10/15, cet abandon de créances reste à rembourser en totalité.

Personnes Concernées : Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président de la société NAPALI, et la société NAPALI en sa qualité d'associé unique.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordé en 2014

Objet et modalités :

La société NA PALI a octroyé à la société ZEBRASKA un abandon de créances d'un montant s'élevant à 1 630 000 € au cours de l'exercice clos le 31/10/2014, abandon de créances transféré à CARIBOO lors de la fusion-absorption.

Au 31/10/15, cet abandon de créances reste à rembourser en totalité.

Personnes Concernées : Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président de la société NAPALI, et la société NAPALI en sa qualité d'associé unique.

Le Gérant
Pierre AGNES



CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée

162, rue Belharra
64500 Saint-Jean-de-Luz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2016

CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée

162, rue Belharra
64500 Saint-Jean-de-Luz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CARIBOO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des actifs incorporels et des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

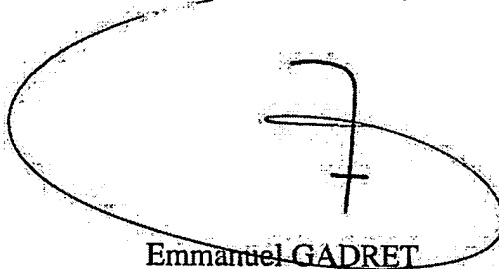
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la gérance et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Bordeaux, le 13 avril 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' and 'G' intertwined, enclosed within a large, loopy oval stroke.

Emmanuel GADRET

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/10/2016	31/10/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	74 578	70 217	4 361	5 143
Fonds commercial	20 720 609	3 926 250	16 794 359	19 464 359
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	24 130	24 130		
Autres immobilisations corporelles	24 688 202	21 947 679	2 740 523	5 322 463
Immobilisations en cours	94 989		94 989	20 252
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 511 355		1 511 355	2 042 019
ACTIF IMMOBILISE	47 113 878	25 968 276	21 145 601	26 854 250
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 888 288	442 892	7 445 396	8 503 183
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 335		7 335	4 820
Autres créances	4 230 587	30 728	4 199 859	2 938 298
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	792 443		792 443	633 648
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 271 756		1 271 756	1 267 612
ACTIF CIRCULANT	14 190 409	473 620	13 716 790	13 347 561
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	61 304 287	26 441 896	34 862 391	40 201 811

BILAN PASSIF

Rubriques	31/10/2016	31/10/2015
Capital social ou individuel (dont versé : 262 258)	262 258	262 258
Primes d'émission, de fusion, d'apport	42 957 231	42 957 231
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	23 369	23 369
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	2 826 227	2 826 227
Report à nouveau	(16 188 910)	(12 762 058)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	63 681	(3 426 852)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	29 943 856	29 880 175
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	39 450	17 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS	39 450	17 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	30 751	30 785
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 318 382	1 607 379
Dettes fiscales et sociales	2 884 968	2 825 266
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	635 985	5 831 883
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	8 999	9 322
DETTES	4 879 085	10 304 636
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	34 862 391	40 201 811

Résultat de l'exercice en centimes

63 681,09

Total du bilan en centimes

34 862 391,13

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/10/2016	31/10/2015
Ventes de marchandises	43 048 273		43 048 273	48 212 612
Production vendue de biens				
Production vendue de services	32 338		32 338	26 165
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	43 080 611		43 080 611	48 238 777
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 000	26 880
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			808 894	824 801
Autres produits			75 572	62 091
PRODUITS D'EXPLOITATION			43 969 077	49 152 549
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			18 270 453	18 000 819
Variation de stock (marchandises)			(611 181)	(276 306)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			431	(44)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			12 195 414	13 123 859
Impôts, taxes et versements assimilés			1 348 232	1 379 854
Salaires et traitements			6 998 444	7 375 542
Charges sociales			2 501 852	2 713 047
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 899 925	2 456 953
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			442 892	163 157
Dotations aux provisions			39 450	17 000
Autres charges			12 470	108 959
CHARGES D'EXPLOITATION			43 098 382	45 062 838
RESULTAT D'EXPLOITATION			870 695	4 089 711
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			94	887
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				472 896
Différences positives de change			303	30 358
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			397	504 141
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			865 409	4 562 644
Différences négatives de change			398	30 592
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			865 807	4 593 236
RESULTAT FINANCIER			(865 410)	(4 089 095)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			5 284	616

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/10/2016</i>	<i>31/10/2015</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	800 234	687
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 801 300	298 283
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 237 859	540 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 839 393	838 970
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 115	6 213
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 351 160	795 135
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 379 721	3 451 121
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 780 996	4 252 469
RESULTAT EXCEPTIONNEL	58 397	(3 413 499)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		13 969
TOTAL DES PRODUITS	48 808 867	50 495 660
TOTAL DES CHARGES	48 745 186	53 922 513
BENEFICE OU PERTE	63 681	(3 426 852)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2016 dont le total est de 34 862 391 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un profit de 63 681 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2015 au 31/10/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes de l'exercice 2015/2016 ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général Réécrit (règlement 2014-03). Ils sont présentés conformément aux conventions générales comptables qui ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : constitué de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**Faits Caractéristiques du groupe**

La société Quiksilver Inc., société tête du groupe Quiksilver, est entrée le 9 septembre 2015 dans une procédure de faillite aux Etats Unis dite de "Chapter 11". Cette procédure qui ne concernait que les entités américaines du groupe Quiksilver était sans impact sur les entités européennes et asiatiques du groupe. Quiksilver Inc. est sortie de cette procédure le 12 février 2016 après avoir reçu l'aval de la justice américaine sur le plan de reprise proposé par son nouvel actionnaire de référence et restructuré sa dette.

De leur côté, en septembre 2016, les entités européennes du groupe ont signé un contrat de financement sous forme de crédit syndiqué d'une durée de 24 mois assurant les besoins en financement du groupe européen.

Faits caractéristiques de l'entité

Au cours de l'exercice, la société a fermé 3 magasins (Lille, Lyon, Bordeaux Lac) et n'en a pas ouvert de nouveau.

Dans le cadre des accords de financement, les créanciers de Na Pali ont exigé le nantissement de premier rang à leur profit du droit au bail et du fonds de commerce du magasin situé au 30-32 avenue des Champs-Elysées à Paris. Pour des raisons internes, Na Pali a historiquement été l'acquéreur du droit au bail relatif aux murs du magasin concerné et Cariboo en a assuré l'exploitation via un contrat de sous-location agréé par le propriétaire des murs. Cariboo, qui n'est pas débiteur des créanciers de Na Pali, ne pouvait accorder valablement le nantissement du fonds de commerce du magasin des Champs-Elysées.

Dans ce contexte, en date du 26 août 2016, Cariboo a cédé à NaPali le fonds de commerce du magasin situé au 30-32 avenue des Champs-Elysées à Paris pour une valeur de 950.000 €.

En 2016, la société Cariboo a enregistré en comptabilité une dotation pour la dévalorisation des fonds de

commerce de ses magasins à hauteur de 705 000 €.

En Octobre 2016, la société Cariboo a effectué un remboursement d'abandon de créances au profit de la société Napali pour un montant de 860 000 €.

Au cours de l'exercice, Cariboo a demandé un échelonnement auprès de l'administration fiscale pour payer les dettes de TVA, Urssaf et CFE. Un accord a été trouvé permettant un échelonnement du remboursement de cette dette sur une période allant du 15 avril 2016 au 15 décembre 2016.

Au 31 octobre 2016, le solde figure dans le compte Etat charges à payer pour la somme de 248 K€.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le Plan Comptable Général réécrit (règlement 2014-03)
- La loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

a) Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels se composent des fonds de commerce et droits au bail suivants:

- Du magasin de la Rue de Rivoli à Paris acquis en 1998.
- Des magasins d'Avignon (2 shops), de Bordeaux acquis en 2001.
- Des magasins de Nice Cap 3000 et Belle Epine acquis en 2002.
- Du magasin de Rennes acquis en 2003.
- Des magasins de Biarritz (Roxy), Toulouse Gramont, Val d'Europe acquis en 2004.
- Des magasins d'Hossegor Fitness acquis en 2005.
- Des magasins de Franconville, Velizy, Troyes Quiksilver, Ile Saint Denis acquis en 2006.
- Des magasins de Pau, Gonesse Quiksilver, Marseille et Strasbourg acquis en 2006.
- Des magasins de Lyon Ecully, Hossegor Quiksilver acquis en 2007.
- Des magasins de Bordeaux Roxy, Corbeil Essonne, Etrembières, Mulhouse, Nantes acquis en 2008.
- Du magasin de Lorient acquis en 2008.
- Du magasin de Paris les Halles acquis en 2009.
- Du magasin de Tours acquis en 2009.
- Des magasins de Grenoble acquis en 2010.
- Des magasins de Chamonix, Portet sur Garonne, acquis en 2011.
- Des magasins de Biarritz et Anglet acquis en 2011.
- Du magasin Soorts DC acquis en 2012.
- Du magasin de Toulouse Remusat acquis en 2012.
- Du magasin de St Jean de Luz acquis en 2012.
- Du magasin de Tignes, TUP de Tanna en 2013.
- Des magasins de Briançon et Bercy, fusion en 2014.

Bénéficiant d'une protection juridique, ces éléments ne sont pas amortis.

Une provision ou une reprise pour dépréciation est constatée en fonction de la valeur de marché de ces actifs.

Au 31/10/2016, la dépréciation totale des fonds de commerce s'élève à 3 926 250 € soit une dotation sur l'exercice de 705 000 €.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue :

- Logiciels 1 an
- Agencés et aménagés des constructions 7 à 10 ans
- Matériel et mobilier 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent les frais généraux afférents à une période au delà de la clôture pour un montant de 1 251 106 €.

f) Transfert de Charges

Les transferts de charges s'élèvent à 659 465 € et concernent:

- Des charges de personnel refacturées 474 374 €
- Des loyers refacturés 154 982 €
- Des autres charges refacturées 30 108 €

g) Capital social

Le capital social est constitué de 1 639 115 parts de 0,16 euros chacune détenues en totalité par NAPALI SAS.

h) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31/10/2016 s'élève à 58 396 € et se compose comme suit :

Pénalités - Amendes	(50 116) €
Dotations Amortissements	(1 379 721) €
Résultat net éléments cédés	587 999 €
Indemnités	800 234 €
Subventions reçues	100 000 €
Total Résultat exceptionnel	58 396 €

III - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France.

V - VENTILATION DE L'EFFECTIF

L'effectif au 31 Octobre 2016 est de 299 personnes :

- cadres et assimilés	49
- agents de maîtrise et assimilés	38
- employés et apprentis	212
- TOTAL de l'effectif	299

V - DETTES ET CREANCES

Les créances et dettes sont ventilées telles qu'elles sont indiquées sur le tableau N°2057 de la liasse fiscale. Les créances et dettes relatives aux entreprises liées s'élèvent à :

- dettes : 4 879 085 €

VI - ABANDON DE CREANCE

Les engagements relatifs aux abandons de créances des sociétés Zébraska et Echo Beach ont été repris par la société absorbante.

La société Cariboo a effectué le 31 Octobre 2016 un remboursement d'abandon de créances pour un montant de 860 000 €.

Des avenants ont été signés pour retour à meilleure fortune selon le calendrier ci-dessous, en tenant compte de la fusion Zébraska et EchoBeach. A ce jour, le société Cariboo doit encore la somme de 8 523 391 €

- 225 643 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2020.
- 2 697 155 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2021.
- 3 646 931 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2022.
- 327 662 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2023.
- 1 630 000 euros au titre de la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au 31 octobre 2029.

VII - ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le montant de l'engagement de retraite a été calculé selon la méthode prospective, avec les hypothèses suivantes:

- Taux d'actualisation : 2,50 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Taux de rotation du personnel: 30 %

L'évaluation est faite selon la table de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes. Les droits acquis au 31/10/2016 s'élèvent à 0,00 €. L'engagement retraite comprend les charges sociales.

VIII - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le gérant de la société n'a perçu aucune rémunération de la société au cours de l'exercice.

IX - COMPTES CONSOLIDES

Les comptes de CARIBOO SARL sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, dans le sous-groupe Napali, lui-même consolidé dans les comptes de QUIKSILVER Inc, société de droit américain domiciliée à 15 202 Graham St, Huntington Beach, CA 92649.

X- IMPOT SOCIETE

Cariboo fait partie de l'intégration fiscale dont la tête d'intégration est Pilot depuis le 1er novembre 2005.

En vertu de l'article 1er de la convention d'intégration fiscale liant les deux sociétés, "chaque Société Fille versera à la Société Mère à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la Société Fille aurait bénéficié en l'absence d'intégration."

Cariboo a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2014 portant sur les exercices 2010 à 2012. A l'issue de la vérification, la Société a accepté un redressement en base d'un montant de 154 204€ au titre de 2011.

Les conséquences financières du redressement au niveau du résultat du Groupe d'intégration ont été notifiées à la société Pilot le 28 janvier 2016 et cette dernière a acquitté un complément d'impôt sur les sociétés de 21 240 € et des pénalités pour un montant de 2 464 €.

En application de la Convention d'intégration ci-dessus mentionnée, le redressement en base de Cariboo a donné lieu au versement d'un impôt sur les sociétés de 13 970 € à la tête d'intégration PILOT.

XI - ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS ET DONNES

- Caution recue de la Société Générale en faveur de la Ville de Biarritz concernant le bail d'un magasin à hauteur de 57 600 €.
- Deux cautions recues de la Société Générale en faveur de MAB Roppenheim concernant le bail d'un magasin à hauteur de 87 569 €.

XII - CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Les comptes de charges de personnel comprennent au 31 octobre 2016, d'une part le produit du CICE acquis au 31 décembre 2015 sur les rémunérations éligibles de novembre et décembre 2015 et d'autre part, le produit de la provision sur les rémunérations éligibles enregistrées de janvier à octobre 2016, le tout calculé au taux de 6%.

Les créances correspondant aux produits de CICE sur les rémunérations éligibles de la période 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, et comptabilisées dans les comptes de charges de personnel, sont intégralement transférées à la société tête d'intégration à la date de clôture. Il en est de même concernant la créance en germe calculée sur les rémunérations de la période 1er janvier 2016 au 31 octobre 2016.

Respectivement, les montants s'élèvent à 423 136 € au titre de la provision antérieure arrêtée à fin octobre 2015, 54 800 € au titre des deux mois civils de fin 2015 et de 335 674 € au titre de 10 mois sur 2016..

Le résultat du groupe d'intégration fiscale étant négatif, les créances acquises jusqu'au 31 décembre 2015, n'ont pas encore été remboursées par l'Administration. Toutefois, la société Pilot, tête d'intégration fiscale, a obtenu sur l'exercice 2016 le préfinancement par un organisme financier extérieur du CICE correspondant à l'année civile 2013, et d'autre part sur l'exercice 2016 le préfinancement du CICE correspondant à l'année civile 2014.

XIII - CHANGEMENT DE METHODES

Néant

XIV - EVENEMENTS POST CLOTURE

A ce jour, Cariboo a régularisé ses paiements auprès de l'administration fiscale selon le calendrier prévu. En dehors de la gestion normale des fonds de commerce, aucun autre évènement n'est à signaler.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 953 321		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels	28 004		
Installations générales, agencements, aménagements	27 167 174		73 680
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	521 013		54 745
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	20 252		88 378
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 736 443		216 804
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	15		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 042 019		25 740
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 042 034		25 740
TOTAL GENERAL	53 731 798		242 544

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		3 158 135	20 795 187	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels		3 874	24 130	
Installations générales, agencements divers		3 064 548	24 176 306	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		63 864	511 895	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	13 641		94 989	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 641	3 132 285	24 807 321	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			15	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		556 404	1 511 355	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		556 404	1 511 370	
TOTAL GENERAL	13 641	6 846 824	47 113 878	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 570	782	8 135	70 217
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 004		3 874	24 130
Installations générales, agencements et aménagements divers	21 790 992	1 837 919	2 882 822	20 746 089
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	420 112	61 224	56 229	425 107
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 239 108	1 899 143	2 942 925	21 195 326
TOTAL GENERAL	22 316 678	1 899 925	2 951 060	21 265 543

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	17 000	39 450	17 000	39 450
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	17 000	39 450	17 000	39 450
Dépréciations immobilisations incorporelles	4 406 250	705 000	1 185 000	3 926 250
Dépréciations immobilisations corporelles	154 621	674 721	52 859	776 483
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	132 429	442 892	132 429	442 892
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations	30 728			30 728
DEPRECIATIONS	4 724 027	1 822 613	1 370 288	5 176 353
TOTAL GENERAL	4 741 027	1 862 063	1 387 288	5 215 803
Dotations et reprises d'exploitation		482 342	149 429	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		1 379 721	1 237 859	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 511 355		1 511 355
Clients douteux ou litigieux	1 867	1 867	
Autres créances clients	5 469	5 469	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	21 988	21 988	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 192 797	1 192 797	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 640 808	1 640 808	
Débiteurs divers	1 374 993	1 374 993	
Charges constatées d'avance	1 271 756	1 271 756	
TOTAL GENERAL	7 021 034	5 509 678	1 511 355
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	30 751	30 751		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 318 382	1 318 382		
Personnel et comptes rattachés	955 256	955 256		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	580 877	548 013	32 864	
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	781 757	781 757		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	567 078	567 078		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	529 304	529 304		
Autres dettes	106 681	106 681		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	8 999	8 999		
TOTAL GENERAL	4 879 085	4 846 221	32 864	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	34			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**31/10/2016**

PRODUITS A RECEVOIR	40 225
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 469
418100 Facture a etablir	5 469
AUTRES CREANCES	34 757
409800 Fournisseurs avoirs O recevoir	34 757
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	40 225

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/10/2016

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 251 107
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	1 251 107
486200 Charges constatees d'avance - Frs g	243 613
486300 Charges constatees d'avance - Frs d	1 348
486400 Charges constatees d'avance - Loyer	1 006 146
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 650
487000 Produits constatees d'avance	11 650
488000 Marchandise receptionnUe/Facture p	(8 999)
	20 649
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 262 757

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/10/2016

CHARGES A PAYER	2 429 037
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	657 950
408500 Factures non parvenues Frais GUnUra	384 664
408800 Factures non parvenues intercos Con	273 287
AUTRES DETTES	88 759
419850 Cartes Cadeaux	88 759
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 682 327
428200 Provision conges payes	800 838
428610 Prov primes & bonus	48 261
428650 Prov indemnitUs dUpart CT	79 345
438000 Organismes sociaux charges O payer	186 805
448600 Etat autres charges O payer	567 078
TOTAL DES CHARGES A PAYER	2 429 037

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Valeur nette comptable	3 351 160	
Pénalités	50 115	
Provisions Exceptionnelles	1 379 721	
TOTAL	4 780 996	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Produit de cession d'éléments d'actif	2 701 300	
Produits Divers	800 234	
Subventions reçues	100 000	
Reprise provisions exceptionnelles	1 237 859	
TOTAL	4 839 393	

TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Transfert de charges sur salaires	474 374	
Transfert de charges Loyers	154 982	
Autres Transfert de charges	30 108	
TOTAL	659 464	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		29 880 175
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		29 880 175
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Autres variations		63 681
SOLDE		63 681
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		29 943 856

CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée

162, rue Belharra
64500 Saint-Jean-de-Luz

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décisions de l'associé unique d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 octobre 2016

CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée

162, rue Belharra
64500 Saint-Jean-de-Luz

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décisions de l'associé unique d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2016

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

DE L'ASSOCIE UNIQUE

exercice écoulé

code de commerce, nous avons été avisés de la loi n° 2005-1077 du 12 septembre 2005, qui est intervenue au cours

PALI et EMERALD COAST

Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président des sociétés NA PALI et EMERALD COAST, et la société NA PALI en sa qualité d'associé unique.

Objet et modalités :

Chaque année, un transfert de prix entre les sociétés NA PALI et CARIBOO est déterminé pour garantir un résultat avant élément exceptionnel à la société CARIBOO à hauteur de 2 % de son chiffre d'affaires. La société CARIBOO a été facturée à hauteur de 547 K€ par la société NA PALI au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Un transfert de prix est également déterminé entre les sociétés EMERALD COAST et CARIBOO selon les mêmes conditions. La société CARIBOO a été facturée à hauteur de 74 K€ par la société EMERALD COAST au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSOCIE UNIQUE**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'associé unique au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordé en 2005**Personnes Concernées :**

Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président de la société NA PALI, et la société NA PALI en sa qualité d'associé unique.

Objet et modalités :

En octobre 2014, un traité de fusion-absorption avait été signé entre les sociétés CARIBOO, ECHO BEACH et ZEBRASKA, qui a pris effet au 1er novembre 2014. De ce fait, les engagements relatifs aux abandons de créances des sociétés ZEBRASKA et ECHO BEACH ont été repris par la société absorbante CARIBOO.

CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée

162, rue Belharra
64500 Saint-Jean-de-Luz

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décisions de l'associé unique d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2016

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 223-19 dudit code, qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Transfert de prix avec les sociétés NA PALI et EMERALD COAST

Personnes Concernées :

Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président des sociétés NA PALI et EMERALD COAST, et la société NA PALI en sa qualité d'associé unique.

Objet et modalités :

Chaque année, un transfert de prix entre les sociétés NA PALI et CARIBOO est déterminé pour garantir un résultat avant élément exceptionnel à la société CARIBOO à hauteur de 2 % de son chiffre d'affaires. La société CARIBOO a été facturée à hauteur de 547 K€ par la société NA PALI au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Un transfert de prix est également déterminé entre les sociétés EMERALD COAST et CARIBOO selon les mêmes conditions. La société CARIBOO a été facturée à hauteur de 74 K€ par la société EMERALD COAST au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSOCIE UNIQUE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'associé unique au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordé en 2005

Personnes Concernées :

Monsieur Pierre AGNES, en sa qualité de gérant de la société CARIBOO et de président de la société NA PALI, et la société NA PALI en sa qualité d'associé unique.

Objet et modalités :

En octobre 2014, un traité de fusion-absorption avait été signé entre les sociétés CARIBOO, ECHO BEACH et ZEBRASKA, qui a pris effet au 1er novembre 2014. De ce fait, les engagements relatifs aux abandons de créances des sociétés ZEBRASKA et ECHO BEACH ont été repris par la société absorbante CARIBOO.

La société NA PALI a octroyé à la société ZEBRASKA un abandon de créances d'un montant s'élevant à 1 507 344 € au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, abandon de créances transféré à la société CARIBOO lors de la fusion-absorption.

La société NA PALI a octroyé à la société ECHO BEACH un abandon de créances d'un montant s'élevant à 180 532 € au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, abandon de créances transféré à la société CARIBOO lors de la fusion-absorption.

La société NA PALI a octroyé à la société CARIBOO un abandon de créances d'un montant s'élevant à 858 041 € au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005.

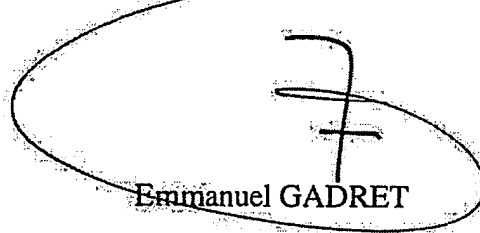
La société CARIBOO a remboursé la somme 1 460 274 € au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015 et 860 000 € au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Au 31 octobre 2016, l'abandon de créances restant à rembourser s'élève à 225 643 €.

Bordeaux, le 13 avril 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature, appearing to be 'Emmanuel GADRET', is written inside a large, hand-drawn oval. The signature is in black ink and is somewhat stylized.

Emmanuel GADRET

CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée

162, rue Belharra

64500 Saint-Jean-de-Luz

Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

Exercice clos le 31 octobre 2016

CARIBOO

Société à Responsabilité Limitée

162, rue Belharra
64500 Saint-Jean-de-Luz

Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

Exercice clos le 31 octobre 2016

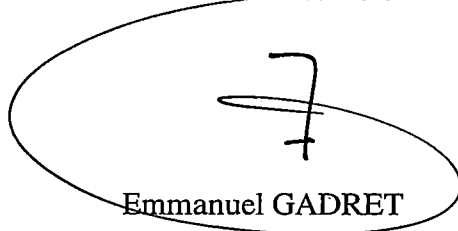
Au gérant et à l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CARIBOO, et en application des dispositions des articles L. 232-4 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que nous n'avons pas reçu communication dans le délai légal des documents et rapports visés aux articles L. 232-2 et L. 232-4 de ce Code.

Bordeaux, le 31 mars 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Emmanuel GADRET



CARIBOO SARL

162 rue Belharra

64500 Saint-Jean-de-Luz

RCS Bayonne 418 472 916

Greffe du Tribunal de Commerce de Bayonne
1 Avenue Marie Anne de Neubourg,
64100 Bayonne

A St Jean de Luz, le 24 mai 2017

Objet : délivrance de documents pour le dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure de dépôt des comptes annuels de la société CARIBOO SARL pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Les Etats Financiers
- Le rapport de la gérance sur la situation de la société
- Le rapport sur les conventions réglementées
- Le procès-verbal des décisions de l'associé unique
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant d'avance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Julien BERTOL

Directeur juridique

julien.bertol@quiksilver-europe.com

05 59 51 33 70